

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

---

INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1230)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° AC34

présenté par  
M. Cazenove

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose d'intégrer lors la formation des aidants la possibilité du passage du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, au même titre que les aidants ne sont pas professeur, ils ne sont pas non plus animateur.